

ARRÊTÉ DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS N°2026/00147

ELECTION A LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Renouvellement complet du collège des usagers

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;

Vu la décision-cadre n°2026/00049 portant sur l'organisation des élections par voie électronique ;

Vu l'arrêté électoral d'organisation n°2026/00040 du 16 février 2026 portant renouvellement complet du collège des usagers à la commission de la formation et de la vie universitaire ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement pour l'élection des représentantes et représentants du collège des usagers à la commission de la formation et de la vie universitaire ;

Considérant que la liste « FSE pour une université anti-impérialiste et ouverte à toutes » a obtenu 726 voix ;

Considérant que la liste « UNEF Nanterre en lutte contre les politiques antisociales, militaristes et racistes. Non à la sélection, aux coupes budgétaires, à l'extrême droite et à la guerre ! » a obtenu 2 705 voix ;

Considérant que la liste « Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour une fac gratuite, écolo et solidaire » a obtenu 1 703 voix ;

Considérant que la liste « Bouge ton Campus avec la FAUN et tes associations pour une université inclusive, humaine et solidaire ! » a obtenu 811 voix ;

Considérant que la liste « Le Poing Levé, la liste des étudiant-es anticapitalistes contre la sélection, l'extrême droite et le génocide en Palestine » a obtenu 1 513 voix ;

Considérant que seize sièges de titulaires ainsi que seize sièges de suppléants sont à pourvoir.

Article 1 – Candidats élus

Ont été élus membres titulaires et membres suppléants à la commission de la formation et de la vie universitaire les candidates et candidats suivants :

Listes	Noms des élus titulaires	Noms des élus suppléants
FSE pour une université anti-impérialiste et ouverte à toutes	COVEZ Elias	CARRIER Ambre
UNEF Nanterre en lutte contre les politiques antisociales, militaristes et racistes. Non à la sélection, aux coupes budgétaires, à l'extrême droite et à la guerre !	MOREAU Coppélia DESPEAUX William MARTI Sam BÉGUE Léo PEREIRA DOS SANTOS Lucile MITHA Zac	PATRELLE Romane MINEC Jay SIDDIQUI Warda MARTINEZ Estéban KOSMAS Nausica POULICET--VILLANUEVA Mano

Union Étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour une fac gratuite, écolo et solidaire	DESBONNET Margot CHERON--VAN KEMPEN Léonard CARU Pauline ZINOÛ Yanis	TAPONNIER Anaïs REJEB Wissem BRASSEUR Romane KALEM Walyd
Bouge ton Campus avec la FAUN et tes associations pour une université inclusive, humaine et solidaire !	HOWARD Mia Elise BENROMDHANE Mohamed	KHORENYAN Mariam LY Maxime
Le Poing Levé, la liste des étudiant-es anticapitalistes contre la sélection, l'extrême droite et le génocide en Palestine	GERVAIS Maï CIRNE--MASUKI Ugo Takero KARLOWSKI Clémence	OUVRARD Arthur LAZGHAB Eya VINCENT Arsène

Article 2 – Durée du mandat

Les nouvelles élues et les nouveaux élus prennent leurs fonctions à compter du 04 juillet 2026, pour un mandat d'une durée de 2 ans.

Article 3 – Exécution

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre le 06 avril 2026

La Présidente de l'Université,
Caroline ROLLAND-DIAMOND



En application de l'article D. 719-39 du code de l'éducation, la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) doit être saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. A l'issue de ce recours préalable obligatoire, le tribunal administratif de Cergy Pontoise territorialement compétent peut être saisi d'un recours et ce au plus tard le sixième jour suivant la décision de la CCOE.